

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

2 août 2000

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 2 août 2000. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Gaétan Thivierge, Mario Tremblay, Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault. Est absent le conseiller Monsieur Gaston Lavoie.

2000-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2000-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 5 juillet 2000, est adopté tel que rédigé.

2000-08-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaétan Thivierge et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

200271	Gaudreault Yvon	\$ 368.52
200272	Société de recherche sur le cancer	\$ 25.00
200273	Anne Carrier architectes	\$ 1 529.83
200274	Gaudreault Yvon	\$ 368.52
200275	Hydro-Québec	\$ 520.10
200276	Gaudreault Yvon	\$ 368.52
200277	Hydro-Québec	\$ 4 623.89
200278	Gaudreault Yvon	\$ 368.52
200279	Tremblay Lyne	\$ 158.73
200280	Bell Mobilité	\$ 36.81
200281	Gaudreault Suzanne	\$ 62.55
200282	Boies Daniel	\$ 25.00
200283	Epiceire des Lacs	\$ 33.67
200284	GarageSt-Aimé-des-Lacs	\$ 43.70
200285	Garage Paul Tremblay Enr.	\$ 15.75
200286	Jos. Lapointe & Fils	\$ 88.33
200287	MRC deCharlevoix-Est	\$ 2.85
200288	Distribution Ricard 7 Gagné	\$ 52.84
200289	Syndicat	\$ 39.69
200290	RIDESCE	\$ 3 254.54

200291	Revenu Canada	\$ 818.62
200292	Revenu Québec	\$ 1 340.19
200293	Envirolab	\$ 550.75
200294	Simon Thivierge & Fls	\$ 792.65
200295	LP Tanguay Ltée	\$ 835.25
200296	Henri Jean & Fils	\$ 14.70
200297	Réal Huot Inc.	\$ 942.06
200298	UAP La Malbaie	\$ 92.88
200299	AERO-FEU Ltée.	\$ 7 947.66
200300	Banque Nationale du Canada	\$ 2 785.61
200301	Services sanitaires Charlevoix Inc.	\$ 2 705.76
200302	Garage Guy Gauthier	\$ 6.83
200303	Boudreault Daniel	\$ 12.60
200304	Joseph-Aimé Gagnon	\$ 593.03
200305	March. Gravel IGA	\$ 129.83
200306	Services Financiers MFQ	\$ 314.14
200307	Hebdo Charlevoix	\$ 193.24
200308	Caisse populaire des Hautes-Gorges	\$ 434.02
200309	ADMQ La Capitale	\$ 300.00
200310	Guay Alex	\$ 11.90
200311	Laboratoire de canalisations souterraines Inc.	\$ 727.53
200312	MRC de Charlevoix-Est	\$ 255.00
200313	Bell Canada	\$ 156.53
200314	Assurance-vie Desjardins-Laurentienne	\$ 297.35
200315	Fédération québécoise des muniicipalités	\$ 25.38
200316	Publimage	\$ 368.08
200317	Papeterie Roger Bergeron	\$ 380.10
	Salaires de juillet 2000	\$ 4 536.01

2000-08-04 SOUMISSIONS REÇUES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES ANNÉES 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 SOIT POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS.

Attendu que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs a demandé des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 soit une durée de trois (3) ans et pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 soit une durée de cinq (5) ans ;

Attendu que les soumission reçues sont les suivantes :

Simon Thivierge & Fils Inc. :	3 ans
	\$1503.00 du kilomètre, total de \$77870.43
	5 ans
	\$1537.00 du kilomètre, total de \$132719.95
Béton Dallaire Ltés. :	3 ans
	\$4300.00 du kilomètre, total de \$222783.00
	5 ans
	\$4300.00 du kilomètre, total de \$371305.00

Attendu que les soumissions ont été reçues dans les délais fixés ;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes publiquement et que le nom des soumissionnaires ainsi que leur prix respectif ont été déclarés à haute voix lors de l'ouverture desdites soumissions mercredi le 26 juillet 2000 à 16h05 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs accepte la soumission de Simon Thivierge & Fils Inc. au prix de \$ 1537.00 le kilomètre, pour un montant total de \$ 132 719.95 plus taxes pour l'entretien des chemins d'hiver pour 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 soit pour une période de cinq (5) ans et ce, aux conditions décrites dans le contrat. Que le maire, Monsieur Daniel Boudreault, et la secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Gaudreault, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à ce contrat.

2000-08-05 RÉFECTION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE.

ATTENDU QUE la Municipalité possède un réseau d'aqueduc alimenté à partir d'une prise d'eau de surface située au lac Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE la qualité du lac Sainte-Marie est vulnérable et peut changer rapidement selon les conditions climatiques ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement du Québec a déposé un projet de règlement visant à mettre à jour les normes de qualité de l'eau potable ;

ATTENDU QUE les caractéristiques physico-chimiques de l'eau disponible sont déficientes et occasionnent des inconvénients majeurs aux usagers notamment pour la lessive et par la détérioration des appareils de plomberie ;

ATTENDU QUE la désinfection efficace de l'eau brute exige une quantité importante de chlore ce qui peut être néfaste pour la santé des usagers, particulièrement à cause de la formation de trihalométhanes, sous-produit du chlore reconnu cancérigène pour l'humain ;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau distribuée oblige les usagers à adopter l'eau embouteillée pour la consommation personnelle et à acheter des produits de nettoyage puissants pour l'entretien des appareils de plomberie ;

ATTENDU QUE les inconvénients majeurs énumérés précédemment motivent la Municipalité à intervenir pour offrir à la population un service adéquat ;

ATTENDU QUE les travaux exploratoires réalisés à proximité de la prise d'eau actuelle révèlent que la nappe souterraine permettrait d'offrir une eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une nouvelle prise d'eau apparaît nécessaire pour solutionner les problèmes de qualité d'eau offert par la prise d'eau actuelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité avait présenté un projet dans le programme « Les Eaux Vives du Québec » relatif à des travaux d'amélioration de son système ;

ATTENDU QUE le programme « Infrastructures Québec) vise à permettre aux municipalités, grâce à une aide financière gouvernementale, de réaliser des travaux de construction, de remplacement ou d'amélioration d'infrastructures afin de solutionner des problèmes d'approvisionnement ou de qualité de l'eau ;

Il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu sur division (contre : Madame Dominique St-Pierre) que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs mandate Roche Ltés, Groupe-conseil, pour élaborer un projet visant

l'aménagement d'un nouveau système d'alimentation en eau potable et de soumettre une demande au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, dans le cadre du programme « Infrastructures Québec » pour obtenir une subvention relativement à la réalisation de ces travaux.

2000-08-06 DÉPLACEMENT D'UN CONTENEUR À DÉCHETS.

ATTENDU QUE le conteneur à déchets situé à l'entrée du chemin du Bonheur doit être déplacé ;

ATTENDU QUE ce conteneur est dangereux pour la visibilité des automobilistes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Thivierge, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le conteneur à déchets situé à l'entrée du chemin du Bonheur soit déplacé.

2000-08-07 ENTRETIEN DE LA COUR L'HIVER DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

ATTENDU QU'une demande a été faite à la municipalité pour l'entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil ;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord pour le déneigement de la cour de l'école Beau-Soleil en autant que la commission scolaire de Charlevoix se tient responsable des accidents pouvant survenir suite au déneigement de la cour ;

ATTENDU QU'advenant un bris du tracteur de la municipalité, la commission scolaire devra effectuer l'entretien de cour de l'école tant et aussi longtemps de durera le bris du tracteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs procédera au déneigement de la cour de l'école Beau-Soleil pour la saison 2000-2001 et ce, avec son équipement et que les articles ci-dessus font partie intégrante de cette résolution.

2000-08-08 CONGRÈS DE L'A.D.M.Q. 2000.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Gaétan Thivierge et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière assiste au congrès de l'A.D.M.Q. de 2000 qui se déroulera les 9, 10 et 11 août 2000. Que la municipalité paie les frais d'inscription et tous les autres frais relatifs au déplacement, coucher et autres reliés au dit congrès.

2000-08-09 RÉPARATION DES LUMIÈRES DE RUE.

ATTENDU l'estimé reçu de Bernard Lajoie Enr. pour la réparation des lumières de rue ;

ATTENDU que les réparations pour les lumières sera au taux de \$40.00 plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le Conseil accepte l'estimé reçu de Bernard Lajoie Enr. stipulant que pour changer une lumière de rue le coût est de

\$40.00 plus taxes par lumière et que si des travaux nécessitent un électricien, il sera engagé et payé par Bernard Lajoie Enr. et chargé à la municipalité.

2000-08-10 SÛRETÉ DU QUÉBEC POSTE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST.

CONSIDÉRANT l'entente de principe signée le 18 juin 1998 entre la mrc de Charlevoix-Est et le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Pierre Bélanger, qui définit les modalités générales concernant les services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités énumérées à l'entente faisant partie du territoire de la Mrc de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, signée le 27 novembre 1998 entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Pierre Bélanger, qui établit notamment le nombre de policiers, l'emplacement du poste de police, la durée de l'entente (10 ans), etc... ;

CONSIDÉRANT la lettre de Monsieur rosaire Bertrand, député de Charlevoix, adressée le 12 mai 2000 à Madame Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole et à Monsieur Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique concernant la desserte policière sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est suite au regroupement de la Ville de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT l'annonce et la recommandation du commandant du district de Québec de la Sûreté du Québec, Monsieur Yves Pelletier, de fermer le poste de la MRC de Charlevoix-Est à Clermont ;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis de fermeture du poste par le commandant du district de Québec, la Sûreté du Québec a mis en priorité le placement des agents du poste de la MRC de Charlevoix-Est dans l'optique de la fermeture et qu'à cet effet neuf agents ont montré leurs intentions de transférer dans un autre poste ;

CONSIDÉRANT l'impact de cette décision sur le fonctionnement du poste de la MRC de Charlevoix-Est à l'égard de la motivation du personnel, l'esprit d'équipe, l'implication sociale des agents dans le milieu et l'effritement du sentiment d'appartenance qui sera causé par le roulement du personnel du poste jusqu'à la fermeture définitive ;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec dessert le territoire de Charlevoix-Est depuis 1940 ;

CONSIDÉRANT la résolution 9-227-99 adoptée le 13 septembre 1999 par la Ville de La Malbaie qui demandait :

1. au ministre e la Sécurité publique et aux représentants de la Sûreté du Québec d'entreprendre des consultations pour que cette dernière puisse desservir l'ensemble des citoyens du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, sans augmenter la charge fiscale actuelle des contribuables de la nouvelle Ville de La Malbaie et celle de Clermont (desservie par la Ville de La Malbaie) pour le service de police ;
2. au ministre de la Sécurité publique une abolition de son corps de police de façon à permettre aux citoyens de La Malbaie d'être desservis par la Sûreté du Québec et de bénéficier, dans une perspective de rationalisation, d'un service de qualité en matière de desserte policière ;

3. que tout le personnel du service de police de La Malbaie soit intégré à la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a pris possession du poste construit par la MRC de Charlevoix-Est le 4 avril 1999 et que l'inauguration du poste s'est tenue le 12 novembre 1999 en présence du commandant du district de Québec, Monsieur Yves Pelletier ;

CONSIDÉRANT que lors de l'inauguration du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, Monsieur Yves Pelletier annonçait de façon positive l'intégration des agents de la Sûreté municipale de La Malbaie au sein de la Sûreté du Québec suite à l'adoption de la résolution 9-227099 par la Ville de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT que six mois après l'inauguration du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est et suite au regroupement de la Ville de La Malbaie, le commandant Yves Pelletier annonce la fermeture du poste de la MRC de Charlevoix-Est et transmet une recommandation en ce sens au ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT le bail signé entre la MRC de Charlevoix-Est et la Société immobilière pour le poste de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT l'appui des municipalités locales desservies par la Sûreté du Québec ainsi que les Villes de Clermont et de La Malbaie dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT que le récent regroupement de la Ville de La Malbaie rend moins fonctionnel et économique la desserte policière régionale ;

CONSIDÉRANT la présence d'un casino d'État sur le territoire de la MRC de Charlevoix-est ;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Sûreté du Québec en matière de sécurité routière dans le domaine du transport lourd et la problématique particulière du transport routier sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du transport lourd sur la Route 138 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du coroner Malouin d'accroître la surveillance dans le domaine du transport lourd sur le territoire de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT l'implication importante des membres de la Sûreté du Québec dans l'organisation des mesures d'urgence sur le territoire (exemple : plan d'évacuation des blessés dans les sentiers de motoneige) et pour l'organisation et la gestion du Centre de coordination des mesures d'urgence régionales de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT la vulnérabilité régionale du territoire de la MRC créée par la présence de fleuve, la présence traversier, des zones à risques d'inondation et de mouvements de terrain, la possibilité de feux de forêt, de noyade, d'accidents routiers importants, etc... ;

CONSIDÉRANT que le palais de justice du ministère de la Justice qui dessert le district judiciaire de Charlevoix est situé à La Malbaie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas à subir les impacts du manque de coordination entre la politique des regroupement du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le ministère de la Sécurité publique, responsable de la Sûreté du Québec sur le territoire des MRC du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs appui, par la présente, la résolution numéro 00-05-29 adoptée par la MRC de Charlevoix-Est en date du 30 mai dernier dans le but de conserver ouvert le poste du Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique
Mme Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole
M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix
M. Florent Gangé, directeur général de la Sûreté du Québec
M. Yves Pelletier, commandant du district de Québec de la Sûreté du Québec
M. Paul Robitaille, sergent, Poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est
M. Pierre Ménard, Président Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
M.Éric Fournier, directeur général, Association Touristique Régionale de Charlevoix
M. Jacques Gamache, directeur général, Casino de Charlevoix
M. Gaétan Tremblay, directeur général, Chambre de Commerce de Charlevoix-Est
M. Piere Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est

2000-08-11 ENTENTE À L'ÉCHANGE DE L'ENTRETIEN DE DEUX TRONÇON DE LA ROUTE DU RANG ST-THOMAS.

ATTENDU que des rencontres entre les membres du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et de St-Aimé-des-Lacs ont eu lieu ;

ATTENDU que les articles du protocole d'entente ont été discutés entre les deux parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Gaétan Thivierge et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs acceptent l'entente relative à l'échange d'entretien de deux tronçons de la route du rang St-Thomas, telle que rédigée et mandate le maire, Monsieur Daniel Boudreault, et la secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Gaudreault, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

CORRESPONDANCE.

Gouvernement du Canada : le plan d'action du Canada pour les autochtones.
Ministère de l'Environnement : avis technique réaménagement de la prise d'eau.
Ministère des Affaires municipales : bulletin d'information.
Laboratoire de canalisations souterraines : recherche de fuites sur le réseau.
Editeur officiel : catalogue juridique 2000.
Hippodrome de la vallée : remerciement.
Madame Réjeanne Jean : normes d'implantation et reconnaissance du droit acquis.
Madame Rémy Thivierge : qualité de l'eau potable.
Les animateurs de la maison des jeunes : remerciement.
Festival du Coureur des bois : mise en candidature pour le prix Thomas Fortin.
Société canadienne de la sclérose en laques : demande de don.
Fondation de l'Hôpital Ste-Justine : demande de don.

Attendu qu'un communiqué du ministère de la Santé a été lu et commenté concernant la dermatite du baigneur.

2000-08-12 ACHAT DE 2 PALETTES DE CALCIUM.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que la municipalité procède à l'achat de 2 palettes de calcium (abat poussière).

2000-08-13 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madamr Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 20h25.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE